

Questions au Feuilleton

Que le document intitulé: «Livre blanc sur la redistribution», déposé plus tôt aujourd'hui, soit renvoyé au comité permanent des privilèges et élections;

Que le comité fasse rapport de ses constatations et recommandations au plus tard le 28 juin 1985; et

Que, nonobstant les pratiques habituelles de la Chambre, si celle-ci ne siège pas lorsque le comité aura terminé son rapport final, le comité fasse rapport de ses constatations en déposant son rapport auprès du greffier de la Chambre et que le rapport soit alors réputé avoir été déposé sur la table.

M. le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) présente sa motion?

M. Allmand: Monsieur le Président, m'est-il permis de demander des précisions au ministre?

M. le Président: La motion, si elle était présentée, serait susceptible de débat. Je crois, toutefois, que la démarche du député est utile.

M. Allmand: Monsieur le Président, le ministre a-t-il dit que le comité devra faire rapport avant la fin de juin 1985? Est-ce à dire qu'il n'y aura pas d'audiences sur ce document?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, le but est de charger le comité d'étudier jusqu'à la fin du mois, le Livre blanc qui consiste en un avant-projet de loi; après, le gouvernement va examiner les recommandations du comité sur les modifications que propose le Livre blanc. Il nous faudra ensuite présenter une autre mesure législative, si le vœu de la Chambre est de donner suite à ce projet. Il ne s'agit pas du tout ici d'une mesure législative comme telle, mais d'un exposé de principes dans un Livre blanc, qui permettra aux députés de participer à la préparation d'un projet de loi.

M. le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) présente sa motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Girve Fretz (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui à la question n° 367.

[Texte]

LES QUANTITÉS DE FROMAGE DONT LE GOUVERNEMENT AUTORISE L'IMPORTATION

Question n° 367—**Mme Cossitt:**

1. En a) 1984, b) 1985, quel était/est le niveau des importations de fromages (i) spécialisés (ii) cheddar permis par le gouvernement?

2. Les producteurs de fromage de l'est de l'Ontario ont-ils demandé au gouvernement d'abaisser ces niveaux et, dans l'affirmative, a-t-on pris une décision et sinon, pourquoi?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur):

1. Les quantités de fromage importé autorisées pour les années 1984 et 1985 sous le régime de contingentement global sont de 20,400,000 kg (45 millions de livres): (i) Les quantités autorisées pour les fromages de spécialité pour l'année 1984 étaient de 19,946,403 kg. (44 millions de livres), et (ii) pour le fromage cheddar cette quantité était établie à 453,597 kg. (un million de livres). Les quantités allouées pour les fromages de spécialité et cheddar pour l'année 1985 sont les mêmes.

2. Le gouvernement n'est pas au courant d'aucune demande faite spécifiquement par les producteurs de fromage de l'est de l'Ontario pour réduire ces niveaux.

[Français]

M. Fretz: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES INDIENS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-31, tendant à modifier la Loi sur les Indiens, dont le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions n° 33 de M. Shields et 33A de M. Crombie (p. 5627).

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, avant la suspension de la séance à 13 heures, une motion avait été présentée au nom du député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly), ainsi que d'autres motions présentées par un autre député du même parti à propos de ma motion n° 33A.

● (1540)

J'ai eu le loisir de considérer les propositions faites à propos de la question des perquisitions et saisies ainsi que la question du changement des pouvoirs prévus par la loi en matière de distribution de spiritueux. Bien que je comprenne les questions ainsi soulevées, je vais très respectueusement demander à la Chambre de rejeter les amendements à la motion n° 33A, car ce sont des questions qui portent sur les pouvoirs partagés par le gouvernement fédéral et les provinces. Il serait manifestement malencontreux que, dans le contexte de ce projet de loi et sans consultation, j'apporte des modifications de cet ordre. Tout ce que je cherche à faire avec cette motion, c'est combler le vide créé par le tribunal.